

## **Demande d'implantation et d'exercice d'un usage conditionnel de « centre d'entraide ou de ressource communautaire » au 546 rue de Monseigneur-Brunault par la Maison des Jeunes le Déclic**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal lundi, le 1<sup>er</sup> juin 2026 à 16 h 30, dans la salle des délibérations du conseil sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet.

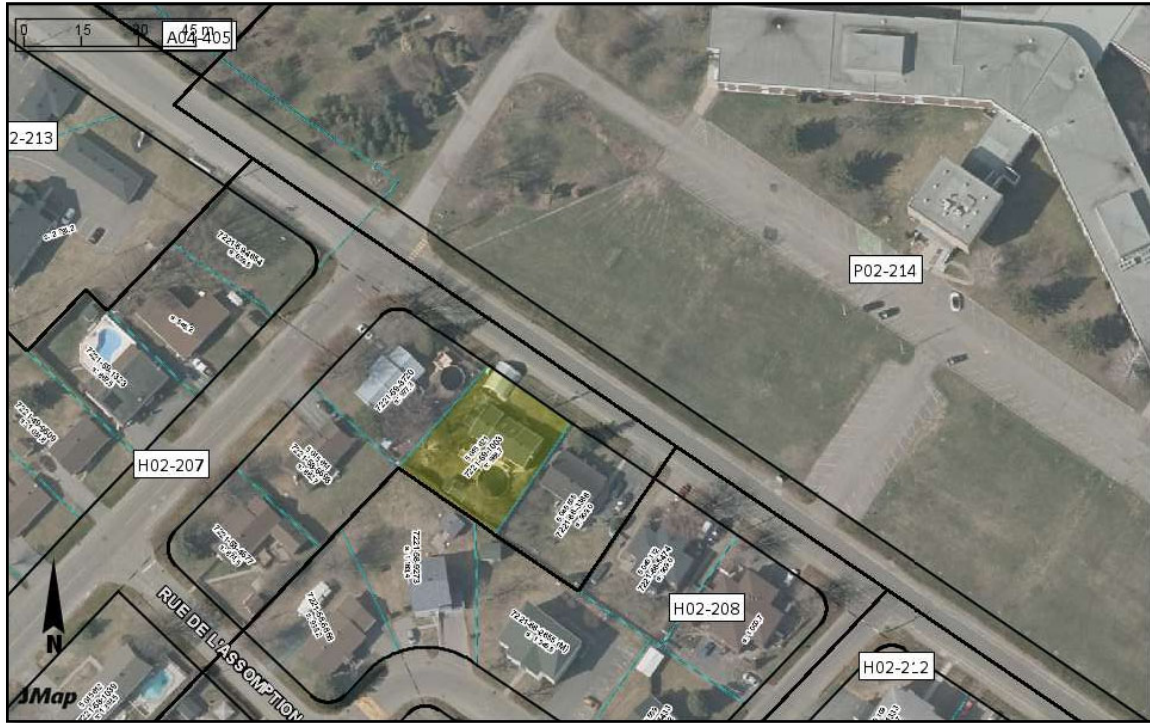
Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande d'implantation et d'exercice d'un usage conditionnel :

Numéro de lot : 5 045 621 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet.

Adresse : 546 rue de Monseigneur-Brunault, Ville de Nicolet

Zone : H02-207.

Nature et effet : Dans le cadre d'un projet de relocalisation de ses activités, la Maison des jeunes le Déclic a fait parvenir une demande d'implantation et d'exercice d'un usage conditionnel de « centre d'entraide ou de ressource communautaire » (classifié p2e-05 au *Règlement de zonage*) pour la propriété située au 546 rue de Monseigneur-Brunault dans le contexte où cette propriété est située à l'intérieur de la zone H02-207 du plan de zonage de la Ville qui n'autorise pas ce type d'activité.



Matrice graphique – Lot 5 045 621 visé par la demande

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NICOLET ce 15 mai 2026.

M<sup>e</sup> Pascale Audray Provencher  
Greffière